

# CONSEIL DE QUARTIER



## COMPTE-RENDU CONSEIL DU 14 SEPT. 2023

Élu de quartier Gandoles Nord :  
Matthias FONDENEIGE

Le conseil de quartier s'est réuni jeudi 14 septembre 2023 à partir de 19h.  
24 personnes ont signé la feuille de présence.

Mme Hancès SASU, Adjointe au Maire en charge de la Démocratie participative assure l'animation du conseil, du fait de l'indisponibilité de M. FONDENEIGE.

### RENOUVELLEMENT DES RÉFÉRENTS-HABITANTS :

- Rappel de leur rôle : le référent-habitant s'engage à relayer les demandes des habitants, à participer régulièrement aux réunions de préparation de l'ordre du jour et aux séances du conseil de quartier.

Suite à leur candidature les référents-habitants désignés sont :  
Mme DAMAS, MM. LEGUY, PIRES, KALAY et MACHARD.

Ils sont joignables à l'adresse mail : [quartier.gandolesnord@gmail.com](mailto:quartier.gandolesnord@gmail.com)

### RÉPONSES AUX DOLÉANCES ET DEMANDES :

- Parc Brossolette, des plots ont été enlevés mais des tiges en fer subsistent : le problème est en cours de règlement.
- Les panneaux PMR sous le pont de Choisy vont être remis en place.
- Nuisances occasionnées par le bar à Chicha, rue Charcot et le bar à l'angle de la rue Brongniart/avenue Victor Hugo : la Police Municipale est déjà intervenue à plusieurs reprises. Rappeler aux habitants qu'en cas de nuisances, il faut appeler la PM au 01-78-68-40-00. A ce jour, les PM sont au nombre de 29 et sont joignables depuis le 4 septembre de 8H à minuit 7/7 jours.
- Les agents de traversée ont été rétablis devant l'école Victor Hugo et l'école Joliot Curie.
- La fontaine du square Brossolette a été réparée pendant l'été.
- Rue Bascou, un arbre a été coupé mais les racines subsistent : sera inclus dans la campagne de dessouchage au dernier trimestre.

- Problèmes de racines sur le bitume dangereuses pour les piétons : un travail est en cours entre les équipes de la voirie et des espaces verts. Il se réalise au cas par cas en fonction de la nature de l'arbre, des avoisinants, de la taille et l'importance de la racine. Chaque situation s'analyse séparément, ce qui explique que toutes les rues ne sont pas traitées simultanément.
- Serait-il possible d'installer 1 ou 2 bancs dans le square face au Lidl et avenue de la Folie ? S'il s'agit de l'espace vert à l'entrée de la Darse, l'installation peut être envisagée car l'espace avoisinant ne comporte pas de zone d'habitation mais un commerce et des entreprises. Pour la rue de la Folie, l'installation est peu envisageable car la présence de bancs dans une zone d'habitat est susceptible de générer des nuisances sonores.
- Élagage des arbres hors avenue d'Alfortville : cette avenue étant une route départementale, c'est le département qui gère son patrimoine arboré. Les arbres sur le domaine public communal sont gérés par la ville. La campagne d'élagage est prévue à compter de début octobre et dure plusieurs semaines. Un planning va être diffusé sur le site de la ville avec la liste des rues concernées et les dates d'interventions planifiées.
- Entretien du parc dit du « Bateau » sur le quai Pompadour qui n'est pas du tout entretenu et ressemble à un dépotoir : le square se trouve sur une parcelle privée appartenant à un bailleur. La Ville va se rapprocher de celui-ci afin de clarifier les modalités d'entretien de cet espace.
- Problème des arbres positionnés au-dessus des canalisations d'eau rue de l'Est : merci de préciser la question.

## INFORMATIONS

Dans le cadre de la politique menée pour l'amélioration de la propreté de l'espace public, le service de la propreté propose d'installer des distributeurs de sachets pour déchets canins. Dans les Gondoles Nord, ils sont prévus au square Brossolette, 23 rue Passereau, à l'entrée du Parc Interdépartemental des Sports, 45 avenue de la Folie et au square Moloise, avenue de Villeneuve St Georges.

Point sur la coronapiste : suite à la pétition initiée par les habitants demandant sa suppression et à plusieurs réunions menées à l'initiative du Maire avec le Département, un principe d'aménagement a été adopté qui sera soumis aux habitants. En résumé, il se présente de la façon suivante :

Dans le sens Créteil/Choisy : les vélos empruntent la voie verte et la piste cyclable existantes le long du Parc Interdépartemental des Sports. Ils s'insèrent dans la circulation générale en zone 30 au droit de la rue Maryse Bastié et quittent cette zone 30 au carrefour avec la RD 138 avenue d'Alfortville pour emprunter la piste cyclable existante sur le pont de Choisy.

Dans le sens Choisy/Creteil : les vélos arrivant depuis la piste cyclable sur le pont de Choisy doivent traverser une première fois au droit du carrefour avec la RD 138 pour s'insérer dans la circulation générale en zone 30 et doivent traverser la RD 86 une seconde fois au droit de la rue Pompadour pour emprunter le trottoir nord et la piste cyclable le long du Parc Interdépartemental des Sports.

### **SÉCURITE / CIRCULATION / STATIONNEMENT :**

- L'agent de traversée devant l'école Joliot-Curie ne met pas la barrière régulièrement et laisse passer des voitures.
- Entre la rue de l'Épargne et la rue Maryse Bastié, l'accès est difficile pour les vélos.
- Rue de l'Épargne, le temps du feu tricolore a été modifié pour le « tourne à gauche » et crée des difficultés de circulation.
- Un point de deal est signalé sur les quais de Seine à hauteur de la rue de l'Est. La Police Municipale va être informée.
- L'éclairage de la rue Charcot et devant la résidence Pierre Brossolette est trop faible.
- Rue Jean-Baptiste Clément, les véhicules roulent trop vite. Quand est programmée la réparation de la voirie ?
- Pour la résidence CDC-Habitat, aucune barrière n'a été posée à l'entrée et les locataires n'ont pas été consultés, alors que CDC-Habitat s'y était engagé.
- Un riverain souhaiterait connaître le nombre de voitures ventouses enlevées sur le quartier des Gondoles Nord pour les années 2022 et 2023.

### **CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT :**

- Qu'est-il prévu en matière de végétalisation de la rue de l'Épargne ?
- Problème de positionnement gênant de poubelles, rue de l'Est.
- Concernant le problème des moustiques-tigres, les riverains demandent une information complète dans le bulletin municipal. Il est rappelé que leur présence peut-être signalée sur le site de l'ARS (Agence Régionale de Santé) ou au service municipal « hygiène-santé » pour signalement à l'ARS.
- Qu'est-il prévu en matière d'aménagement des quais de Seine, côté Gondoles Nord ?
- Problème des arbres positionnés au-dessus des canalisations d'eau rue de l'Est : les racines cassent les canalisations.

## **POINT SUR LE GROUPE THÉMATIQUE « CIRCULATION/STATIONNEMENT »**

Suite à la réunion qui s'est tenue au mois de juin dernier entre le groupe de travail « circulation/stationnement » et les services techniques municipaux, il en ressort : pour tous les signalements concernant les différents marquages au sol, une planification sera faite avec l'entreprise à partir d'octobre prochain.

Pour la pose de panneaux « STOP » sur les artères passantes comme la rue du docteur Charcot, ou de panneaux plus visibles « zone 30 » : prévue courant octobre.

Pour les demandes de modification de sens de circulation, création de zones piétonnes, cela nécessite une étude de circulation qui sera réalisée par un bureau d'études. L'étude de marché sera lancée d'ici la fin de l'année.

Pour la création de chicanes pour casser la vitesse, cela nécessite une étude d'aménagement, un budget, une planification. Des propositions seront étudiées par les services puis proposées à la Direction et aux Elus pour validation, avant d'être présentées aux habitants du quartier.

Le conseil de quartier se termine à 21H.